



Versement 1690 W 1-24

Identification :

Intitulé/ Analyse : Procès-verbaux des conseils d'administration et d'établissement, budgets et comptes financiers.

Dates extrêmes : 1969-1995

Importance matérielle : 0,40 mètres linéaires

Contexte

Service producteur : Lycée Marie de Champagne (Troyes)

Service versant : Lycée Marie de Champagne (Troyes)

N° d'entrée du versement : 57795

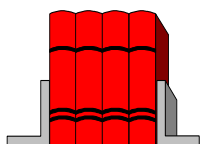
Date d'entrée du versement : 25/08/2015

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : Immédiate

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : 17 janvier 2017



Présentation

Présentation du service producteur

Situé à l'emplacement de l'ancien couvent des Antonins de Troyes (v. 1590-1777), transformé en Petit séminaire (1828-1906), en collège (1924-1928) et finalement en Lycée de jeunes filles de Troyes (1928-1972), l'établissement devient en 1972 le Lycée Marie de Champagne.

En 2014, il réunit 1 600 élèves autour des filières générale, technologique et professionnelle, de trois BTS et de classes préparatoires.

L'essentiel des archives depuis 1957 est toujours conservé dans les locaux de l'établissement.

Contenu du versement

Ce versement est essentiellement composé des dossiers d'élection des membres des deux conseils d'administration (Lycée d'enseignement général et Lycée d'enseignement professionnel) et des procès-verbaux de réunion de ces mêmes conseils pour la période 1969-1995.

Tri et éliminations pratiqués

Aucun tri n'a été pratiqué dans ces dossiers.

Le texte de référence est l'instruction de n° DPACI/RES/2005/003 du 22 février 2005 relative au tri et à la conservation des archives reçues et produites par les services et établissements concourant à l'éducation nationale : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/892>

Sources complémentaires

1 T 1277-1283 – Lycée de jeunes filles de Troyes (1928-1943)

1181 W 1-103 – Lycée de jeunes filles de Troyes (1937-1951)

1665 W 1-2119 – Procès-verbaux des conseils d'administration des lycées et collèges de l'Aube (1977-2012)



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. À ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (art. 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le livre II du *Code du patrimoine* (art. L 213-2),

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008.

Les archives publiques sont communicables de plein droit (art. L. 213-1 du *Code du Patrimoine*). Cependant, des délais spéciaux - suivant le contenu du document - de 25, 50, 75 ou 100 ans à compter de la date du document, de 25 ans à compter de la date de décès de la personne ou de 120 ans à compter de la date de naissance de la personne sont prévus par l'article L. 213-2 du *Code du Patrimoine*. Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1^{er} janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

En vertu de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le *Code du patrimoine* (art. L 213-2), ces documents sont communicables immédiatement.



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1 -13	Lycée d'enseignement général et technologique	1969-1995
14-24	Lycée d'enseignement professionnel	1977-1995

Lycée Marie de Champagne (Troyes). Administration.

<i>1690 W 1 - 13</i>		<i>Lycée d'enseignement général et technologique</i>	1969 - 1995
<i>1690 W 1 - 13</i>	<i>Conseil d'établissement, de discipline et d'administration</i>		1969 - 1995
1690 W 1	Généralités		1988 - 1991
1690 W 2	Cahier de présence		1977 - 1992
1690 W 3 - 8	Élections des membres		1988 - 1994
1690 W 3	Années scolaires 1988-1989		1988 - 1989
1690 W 4	Années scolaires 1989-1990		1989 - 1990
1690 W 5	Années scolaires 1990-1991		1990 - 1991
1690 W 6	Années scolaires 1991-1992		1991 - 1992
1690 W 7	Années scolaires 1992-1993		1992 - 1993
1690 W 8	Années scolaires 1993-1994		1993 - 1994
1690 W 9 - 13	Procès-verbaux de réunion		1969 - 1995
1690 W 9	Séances du 24/01/1969 au 15/06/1974		1969 - 1974
1690 W 10	Séances du 12/11/1974 au 30/06/1981		1974 - 1981
1690 W 11	Séances du 26/10/1981 au 12/06/1987		1981 - 1987
1690 W 12	Séances du 14/10/1988 au 22/11/1991		1988 - 1991
1690 W 13	Séances du 17 mars 1992 au 23/06/1995		1992 - 1995
1690 W 14 - 24	Lycée d'enseignement professionnel		1977 - 1995
<i>1690 W 14 - 24</i>	<i>Conseil d'établissement, de discipline et d'administration</i>		1977 - 1995
1690 W 14	Cahier de présence		1977 - 1992
1690 W 15 - 20	Élections des membres		1988 - 1993
1690 W 15	Années scolaires 1988-1989		1988 - 1989

1690 W 16	Années scolaires 1989-1990	1989 - 1990
1690 W 17	Années scolaires 1990-1991	1990 - 1991
1690 W 18	Années scolaires 1991-1992	1991 - 1992
1690 W 19	Années scolaires 1992-1993	1992 - 1993
1690 W 20	Années scolaires 1993-1994	1993 - 1994
1690 W 21 - 24	Procès-verbaux de réunion	1977 - 1995
1690 W 21	Séances du 24/11/1977 au 15/06/1984	1977 - 1984
1690 W 22	Séances du 20/11/1984 au 19/06/1992	1984 - 1992
1690 W 23	Séances du 06/11/1992 au 23/06/1994	1992 - 1994
1690 W 24	Séances du 29/11/1994 au 22/06/1995	1994 - 1995